



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## soins et maintien à domicile

Question écrite n° 5501

### Texte de la question

M. Jean-Louis Borloo demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quelles sont les intentions du Gouvernement à propos du remboursement des aides techniques des handicapés. En effet, ces aides ne sont pas un luxe mais une nécessité pour les handicapés à qui elles procurent plus d'autonomie et de dignité dans la vie quotidienne. Or, non seulement elles sont soumises à une autorisation de prise en charge, mais elles sont, pour la plupart, peu ou pas remboursées par la sécurité sociale ce qui, étant donné leur coût, ne les rend accessibles qu'à un petit nombre.

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité rappelle l'existence depuis le 29 janvier 1993 d'un complément à l'allocation aux adultes handicapés, dont la vocation est précisément d'encourager la vie autonome à domicile des personnes handicapées. Elle fait par ailleurs observer que, dans le domaine de l'accès aux moyens de compensation fonctionnelle du handicap, l'Etat a participé et apporté son soutien financier à plusieurs initiatives. Une expérimentation actuellement en cours dans quatre départements a pour objet de tester et d'évaluer l'efficacité de nouvelles modalités de délivrance et de prise en charge financière des moyens de compensation fonctionnelle du handicap. Par ailleurs, des subventions sont accordées pour le fonctionnement de certains centres d'information et de conseil sur les aides techniques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Borloo](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5501

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 19 janvier 1998

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3663

**Réponse publiée le :** 26 janvier 1998, page 448